

## Dispositif Créativité Croisée Appel à projets

### CALENDRIER

**Dépôt des dossiers**  
2 sessions d'instruction et jury  
au printemps et à l'automne

**Bureau métropolitain**  
1<sup>er</sup> et 2<sup>eme</sup> semestre de  
l'année

Conformément à la définition de son périmètre d'intervention en matière culturelle et au regard de sa compétence en matière de développement économique, Rennes Métropole souhaite accompagner les projets portés par des acteurs du secteur créatif et améliorer sur son territoire le soutien aux industries culturelles et les conditions d'accompagnement professionnel des artistes.

Pour cela elle souhaite s'appuyer sur un réseau de structures locales qui œuvrent à la création et à la diffusion de contenus ou services numériques innovants mais aussi qui cherchent à renouveler l'offre et les pratiques culturelles et artistiques à l'ère du numérique et de l'éco-responsabilité.

Cette démarche a vocation à rassembler, autour d'un projet novateur, acteurs du numérique et acteurs de la culture, des industries créatives.

### LES OBJECTIFS

Les principaux objectifs du dispositif sont les suivants :

- Favoriser la structuration de la filière des industries culturelles et créatives, le croisement entre acteurs économiques et acteurs culturels, encourager l'émergence de nouvelles formes de coopération (en particulier avec les acteurs du numérique)
- Accélérer la transformation numérique et écologique des acteurs s'inscrivant dans le champ des industries culturelles et créatives
- Permettre aux acteurs culturels et artistiques d'expérimenter de nouvelles manières de faire et de nouveaux processus de création (nouvelles écritures, formes hybrides, dispositifs immersifs...), de formation et de transmission (immersive learning, serious game...) ou de diffusion des œuvres
- Soutenir les initiatives visant à réinventer les rapports avec les publics
- Promouvoir un écosystème et une identité créative forte

### BÉNÉFICIAIRES

- Les sociétés (EURL, SARL, ETI), domiciliées sur le territoire de Rennes Métropole
- Les associations loi 1901, domiciliées sur le territoire de Rennes Métropole
- Les artistes affiliés à l'Agessa ou à la Maison des artistes, résidant sur Rennes Métropole
- Les auto entrepreneurs, immatriculés au répertoire Sirene et domiciliés sur Rennes Métropole
- Les établissements de recherche et d'enseignement supérieur, domiciliés sur le territoire de Rennes Métropole

## CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS

- Les étudiants, inscrits pour l'année 2023-2024 dans un établissement d'enseignement supérieur de la métropole rennaise, justifiant d'un statut d'étudiant-entrepreneur
- Les acteurs non domiciliés sur le territoire de Rennes Métropole, mais faisant majoritairement appel à des expertises, compétences techniques et/ou artistiques locales (au moins 50% des dépenses de développement sur Rennes Métropole).
- Présenter un intérêt et un caractère stratégique pour la métropole rennaise (économique, culturel, social, scientifique...). Il pourra s'agir de projets qui contribuent à la visibilité du territoire, qui présentent un potentiel de développement important, qui valorisent des secteurs d'activités structurants pour Rennes Métropole
- L'originalité de la démarche, la qualité des contenus, la cohérence d'ensemble (crédibilité du budget prévisionnel et du plan de financement, du calendrier de réalisation...),
- La qualité et la complémentarité des compétences pluridisciplinaires réunies pour mener à bien le projet,
- Les liens avec l'écosystème numérique du territoire ou, le cas échéant, un événement local structurant (culturel ou économique).
- Les retombées économiques, culturelles et technologiques générées : activités et emplois créés, innovation ou expérimentation rendues possibles, gains de productivité, diversification des activités, transfert de compétences, développement de nouveaux modes de faire (au stade de la création et de la diffusion) en lien avec les nouveaux usages et pratiques culturelles
- Une attention particulière sera portée aux projets intégrant les notions d'inclusion, d'accessibilité, d'éco-responsabilité, de diversité et de lutte contre les discriminations et d'égalité homme/femme.

## MODALITÉS

### 2 sessions d'instructions par an.

Les dossiers sont à déposer auprès de Rennes Métropole à :

#### Direction Économie Emploi Innovation

François-Xavier JULLIEN

Chargé de développement des Industries Culturelles et Créatives

[fx.jullien@rennesmetropole.fr](mailto:fx.jullien@rennesmetropole.fr) | Tel : 02 99 86 64 43

#### Direction de la Culture | SSPC

Lionel LARRIERE

Chargé de mission événementiel culturel et secteur cinéma et audiovisuel

[servicecoutienprojetsculturels@rennesmetropole.fr](mailto:servicecoutienprojetsculturels@rennesmetropole.fr) | Tel : 02 23 62 25 56

## CONTACT

La Direction de la Culture  
Service Soutien aux Projets  
Culturels

02 99 86 60 50

[servicesoutienprojetsculturels@rennesmetropole.fr](mailto:servicesoutienprojetsculturels@rennesmetropole.fr)

En précisant **le nom du dispositif** dans l'objet du mail. Attention, les mails supérieurs à 10Mo ne nous parviennent pas. Pour le bien de nos boîtes mails et au vu de l'emprise écologique des capacités mondiales des espaces de stockage, merci de veiller à limiter, dans la mesure du possible, le poids de vos dossiers de présentation.

### Plus d'informations et dossier de soumission type :

<https://metropole.rennes.fr/entreprendre-rennes-metropole>